



CODE D'ÉTHIQUE DES MEMBRES

Ce document contient le code d'éthique qui vise chacun des membres de Tir à l'arc Québec.

CODE D'ÉTHIQUE DES MEMBRES

Principe Éthique

Engagement du membre

« En tant qu'intervenant je m'engage à... »

Respect des individus – Diminuer le risque à la santé et la sécurité, autant physique et mentale.

DIGNITÉ

Courtoisie

Je m'engage à communiquer de manière respectueuse avec tous les intervenants.

Je m'engage à démontrer ma discrétion au sujet de toute information de nature confidentielle.

Sécurité

Je m'engage à viser l'intégrité de la pratique du sport et de la compétition en me souciant de la sécurité des intervenants.

Respect des règlements – Seule la performance des athlètes dictera l'issue de la compétition.

INTÉGRITÉ

Compétence

Je m'engage à connaître les règlements de la compétition applicable à mon champ d'activité.

Je m'engage à accepter les remarques et à améliorer mes compétences.

Je m'engage à partager mes connaissances et expériences avec les autres membres afin de favoriser l'amélioration constante.

Esprit sportif

Je m'engage à appliquer avec discernement les règlements dans un souci d'objectivité et d'impartialité.

Je m'engage à faire preuve d'honnêteté dans mes rapports avec les autres intervenants et à leur déclarer tout conflit d'intérêts

Je m'engage à faire preuve d'honnêteté et à divulguer mes manquements dans ma pratique.

Autorité

Je m'engage à assumer mon rôle ou mes fonctions à l'intérieur des limites de mes compétences ou de mon autorité.

Par la présente signature, je m'engage à respecter le code d'éthique de la Fédération de tir à l'arc du Québec

Nom en lettres moulées

Signature du membre (ou tuteur/parent
pour membre mineur)

Date